

Détection de sites pilotes en Seine Saint Denis pour la récupération de chaleur fatale sur le réseau d'assainissement

efficacity



Stratégies Énergétiques

Clients :

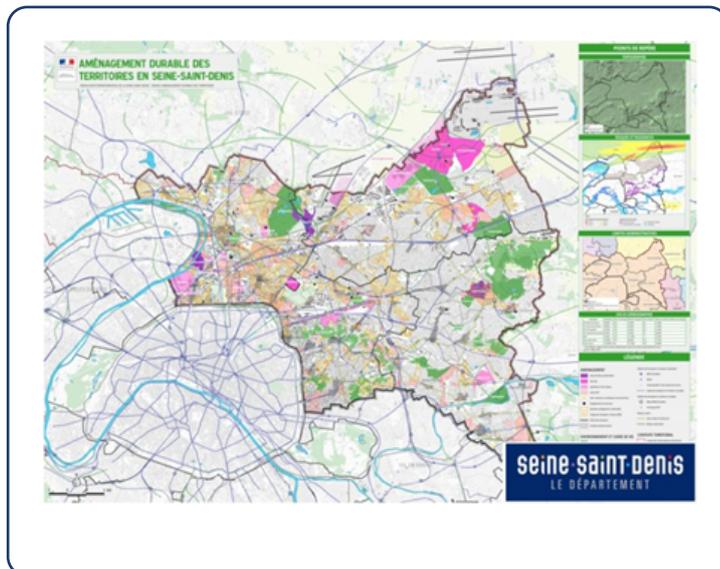
Conseil Départementale de Seine Saint Denis (CD93) – Direction Eau et Assainissement (DEA)

Budget :

20k€

Année :

2019



Quelles sont les conditions pour récupérer la chaleur fatale des réseaux d'assainissement ?

Contexte

Parmi les pistes d'amélioration de l'empreinte énergétique d'un territoire, la chaleur fatale constitue un potentiel significatif. Le CD93 souhaite valoriser la chaleur fatale du réseau d'eaux usées départemental, dont il est l'exploitant, et expérimenter des opérations pilotes de récupération de chaleur fatale afin d'en explorer les problématiques économiques, juridiques et techniques.

Mission

La mission menée par Efficacity a pour but d'accompagner le CD93 dans la détection et la mise en œuvre de sites pilotes de récupération de chaleur fatale sur les réseaux d'eaux usées.

Méthodologie

Cette mission s'articule en trois étapes :

- Élaboration de critères permettant d'identifier des sites pilotes et rencontre d'acteurs identifiés sur le territoire ;
- Mise en visibilité de retours d'expériences concernant la mise en œuvre des solutions et leur impact sur l'exploitation des réseaux d'assainissement ;
- Élaboration d'une grille de lecture pour la mise en œuvre de projets de récupération de chaleur fatale sur les réseaux d'assainissement (aspects techniques, économiques et juridiques)

Résultats

Les critères de détection d'un site pilote sont des caractéristiques génériques qui permettent d'évaluer la viabilité d'un projet de valorisation de chaleur fatale issue des eaux usées dans n'importe quel type de configuration. Il s'agit de critères :

- Technico-économiques, à la fois sur le potentiel énergétique et sur l'aménagement qui pourrait recevoir cette énergie (distance source /besoin, types de besoins, ...) ;
- Liés à la temporalité des projets d'aménagement et à leur philosophie générale (types de projets et ambitions environnementales) ;
- Contractuels et juridiques, qui se rapportent aux acteurs impliqués, leurs statuts, leurs attentes et le portage économique de la solution.

Ces critères ont été présentés à des acteurs opérationnels du département (un bailleur social, un aménageur et un établissement public territorial). Les échanges ont permis d'amorcer des discussions sur des projets concrets où l'alimentation en chaleur par l'énergie fatale des eaux usées est envisageable.

Le CD93 va systématiser la prise en compte de cette ressource énergétique dans les futurs projets d'aménagement en diffusant la grille de lecture élaborée au cours de cette mission lors de rencontres avec des collectivités territoriales du département.